

Trophées Départementaux Adultes De Simple Règlement Saison 2026 - 2027

1) Généralités :

- 1.1 Les Trophées Départementaux Adultes (TDA) sont des compétitions fédérales départementales officielles, autorisées et homologuées par la Ligue PACA de Badminton, organisées par le Comité de Badminton du VAR (ci-après désignée par "Bad83").
- 1.2 La gestion et le suivi des TDA sont délégués au salarié Bad83 en lien avec les Elus du Comité.
- 1.3 Le salarié est responsable devant les Élus de la Ligue qui statuent.
- 1.4 Les objectifs des TDA sont de permettre aux adultes et aux jeunes à partir de Minime d'accéder à une première expérience de compétition, la catégorie visée étant un public orienté vers les primo - licenciés et débutants.
- 1.5 La compétition est ouverte aux catégories Adultes, les Minimes, Cadets et Juniors étant autorisés, et ce pour tous les classements allant de NC à N2.
- 1.6 Pour tous cas non prévu par le présent règlement de la compétition, les règlements de la Fédération Française de Badminton (FFBaD) pour les compétitions officielles prévalent.
- 1.7 Pour tous les autres cas non prévus par le présent règlement et par les règlements de la FFBaD, Bad83 pourra prendre les dispositions les plus appropriées dans l'intérêt de la compétition.

2) Calendrier des TDA :

- 2.1 1 TDA de Simple / 1 TDA de Double / 1 TDA de Mixte
- 2.2 Si les clubs en font la demande, il est possible de rajouter des étapes au calendrier si un gymnase est disponible.

3) Modalités d'inscription et de qualification :

- 3.1 Dans ce qui suit, "J" représente le jour de l'étape. Le rétroplanning prévisionnel d'un TDA est le suivant :
 - J-90 : Date d'ouverture des inscriptions sur Poona à partir de 09h00.
 - J-9 : date limite des inscriptions et prise en compte du CPPH à 20h00.
 - J-4 : Envoi aux clubs des convocations

Ce rétroplanning sera adapté pour certaines étapes à cause des vacances scolaires.

- 3.2 Seuls sont admis à participer à un TDA les joueurs licenciés, le jour de la date limite d'inscription, au sein de clubs de la Ligue et ne faisant l'objet d'aucune suspension, aux dates auxquelles se déroule le TDA. Les inscriptions sont réalisées uniquement sur Badnet par les joueurs ou par les clubs.
- 3.3 Les joueurs des catégories Minime, Cadet et Junior sont autorisés à participer sans limite de classement.
- 3.4 La compétition est limitée à 90 joueurs si la compétition se déroule dans un gymnase 7 terrains, sinon 60 joueurs dans le cas d'un gymnase 5 terrains. En cas de forte affluence, Bad83 se réserve le droit de limiter le nombre d'inscrits dans les tableaux. Pour cela, les mesures suivantes sont appliquées dans cet ordre :
- Toutes les filles sont retenues, sous condition de s'être inscrites dans les délais
 - Les joueurs hors département ne sont pas prioritaires
 - Les inscriptions seront ensuite retenues en incluant tous les joueurs NC Adultes, puis P Adultes, puis D Adultes, puis R Adultes puis N Adultes, puis Juniors, puis Cadets, puis Minimes jusqu'à atteindre les 90 joueurs (60 si gymnase 5 terrains)
- 3.5 Lorsqu'un mineur participe à un TDA, les responsables légaux du mineur ainsi que le mineur participant s'engagent à respecter le Règlement Complémentaire des Compétitions (RCdC) de Bad83 en vigueur, notamment sur l'application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs. L'inscription d'un adulte à un TDA implique l'acceptation du RCdC de Bad83 en vigueur.
- 3.6 Le montant de l'inscription est fixé par Bad83 à **15 €**.
- 3.7 Aucune inscription n'est retenue pour les clubs qui ne sont pas en règle du solde de tout compte avec Bad83 à la date limite d'inscription.
- 3.8 Les droits d'inscription sont facturés par Bad83 et doivent être versés par les clubs après chaque TDA de simple et au vu des tableaux définitifs.

4) Tableaux :

- 4.1 Les joueurs sont inscrits selon leur CPPH conformément à la date de prise en compte du CPPH de l'article 3.1 dans les différents Tops.
- 4.2 Les têtes de séries et têtes de poules sont positionnées selon le Top Fédéral (Poona) conformément à la date de prise en compte du CPPH de l'article 3.1.
- 4.3 La répartition en Tops de niveau sera privilégiée de manière à conserver une homogénéité sportive et garantir un nombre de matchs le plus important possible.
- 4.4 Les tableaux autorisés seront les suivants :
- Simple Intergenre et Simple Dame. En cas de faible affluence dans un tableau féminin, à savoir 3 joueuses ou moins, proposition sera faite aux joueuses d'intégrer le tableau Simple Intergenre. A compter de 4 joueuses et au – delà, le tableau Simple Dame sera réalisé. Une joueuse peut, si elle le souhaite, s'inscrire dans un tableau Simple Intergenre.

- Double Intergenre et Double Dame. En cas de faible affluence dans un tableau féminin, à savoir 3 paires ou moins, proposition sera faite aux joueuses d'intégrer le tableau Double Intergenre. A compter de 4 paires et au – delà, le tableau Double Dame sera réalisé. Une paire de Double Dame peut, si elle le souhaite, s'inscrire dans un tableau Double Intergenre directement.
- Double Mixte.

5) Organisation d'un TDA :

- 5.1 Chaque TDA a lieu sur une journée, le samedi prioritairement, pour les compétitions se déroulant le dimanche, elles ne devront pas se terminer après 19h sauf cas exceptionnels sur décision du juge-arbitre.
- 5.2 [Les versements financiers prévus dans la grille tarifaire de Bad83 seront effectués selon l'Article9.](#)
- 5.3 Les joueurs ont le droit de jouer leurs matchs avec un maillot floqué avec leur prénom ou leur nom ou les deux.
- 5.4 Un joueur sera déclaré gagnant après l'obtention de 2 sets de 15 points.
2 points d'écart sont obligatoires avec un plafond de 21 points (maximum 20-21).
- 5.5 Les joueurs sont autorisés à recevoir des conseils (tactiques et de jeu) pendant leurs matchs entre les points et aux arrêts de jeu à 8 et 15.

6) Arbitrage :

- 6.1 Les Juge-Arbitres (JA) officiants sur les TDA sont désignés par Bad83 en lien avec le Cadre Technique Départemental.
- 6.2 Les éventuels Arbitres ou Juges de Ligne sont désignés respectivement par l'organisateur, sous le contrôle du JA principal.
- 6.3 L'arbitrage peut être également réalisé par de jeunes arbitres et/ou de jeunes officiels UNSS, licenciés FFBaD.

7) Volants :

- 7.1 Le volant officiel est désigné dans Poona et il est utilisé par les joueurs en cas de désaccord entre eux. et il est utilisé par les joueurs en cas de désaccord entre eux.
- 7.2 Les volants sont à la charge des joueurs et doivent être classés au minimum en catégorie standard (Voir le site fédéral ci-dessous).

<http://www.ffbad.org/espaces-dedies/equipements/classements-federaux/classement-federal-volants-plumes-de-badminton>

8) Respect de la discipline :

- 8.1 Les TDA se déroulent dans le respect des règlements disciplinaires fédéraux.
- 8.2 Les clubs concernés peuvent porter réclamation dans les sept jours suivant un TDA pour

lequel ils souhaitent porter réclamation, comme décrit dans le règlement d'examen des réclamations et litiges de la FFBaD.

- 8.3 En cas de forfait, les joueurs doivent déposer leur justificatif de forfait à la Ligue depuis le formulaire disponible sur le site de la Ligue : <https://sudbad.fr/forfait/>

9) Obligations d'un Club organisateur

- 9.1 Lors de la réception d'un TDA, afin de prétendre au reversement, le Club organisateur devra répondre à plusieurs obligations :

- Installer une table ou tout support afin d'y installer et mettre en avant toutes les récompenses
- Réaliser la remise des récompenses soit sur un podium, soit à l'aide des supports fournis par Bad83 (Roll – up, séparateurs)
- Prendre une photo de chaque podium et les transmettre au Salarié du Comité pour diffusion